



Bulletin municipal n°26

Fontenailles

L'édito du Maire

MARS - AVRIL 2017

Mairie de Fontenailles
63 rue de Maurice Wanlin
77370 Fontenailles

Téléphone—Fax

01 64 08 40 17

01 64 08 43 42

Astreinte : 06 08 05 01 47

Sites

mairiefontenailles.fr

 : Habitant Fontenaillais

Horaires mairie et agence
postale

Lundi—mercredi—vendredi :

De 15h30 à 17h30

Mardi—jeudi—samedi :

De 9h00 à 11h00

Agence Postale

01 60 52 66 35

Bibliothèque municipale

Le jeudi de 9h à 10h45

RAM

Voir calendrier p 2

La Brie Nangissienne

brienangissienne.fr

Chères Fontenaillaises et chers Fontenaillais,

Pour notre village, 2017 a commencé par le recensement. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à Monsieur Marc Becker pour son organisation et nos deux agents recenseurs Mesdames Charlet et Cuff pour leur dévouement et toute l'énergie qu'elles ont mobilisée pour rencontrer nos administrés. Leur tâche n'a pas été simple. Je remercie également toutes celles et ceux qui ont accompli cet acte civique et ont accueilli chaleureusement nos agents. Seuls onze foyers n'ont pas ouvert leur porte. L'INSEE communiquera le chiffre officiel du nombre d'habitants en fin d'année.

A mi-mandat, l'équipe municipale est plus que jamais au travail afin de mettre en place les projets pour lesquels vous nous avez élus, le tout dans une rigueur budgétaire indispensable.

Sur le plan de la sécurité :

- La période de test des **emplacements de stationnement** rue Maurice Wanlin et rue des Charmilles a permis, en collaboration avec les riverains et l'agence routière territoriale, d'ajuster leur positionnement. Les tracés seront définitivement matérialisés avec l'implantation d'îlots de direction. Ces travaux seront effectués en juillet, car le département a fixé dans sa programmation de réfection des voiries la D 67, rue Maurice Wanlin.

- **La pose d'un miroir d'agglomération** près de la croix St Hélène.

- Sur la D 408, **sécurisation de la circulation des piétons** entre le bourg et la rue de l'Orme. Ces travaux comprennent la pose de 12 points lumineux et le remplacement de 6 au niveau des écuries de la Vigne aux Bonshommes. L'agence routière territoriale exige que l'éclairage soit identique afin que les automobilistes ne soient pas surpris par la différence de lumière. Le coût des travaux est de 60 760€ HT.

- A Glatigny, un point lumineux sera implanté pour un montant de 1740€ HT près du nouvel arrêt de car.

Mise aux normes :

- En effet, la loi imposant la **mise aux normes des arrêts de bus**, ce sont les deux arrêts de Glatigny, les deux de l'avenue Raymond Leclerc qui sont programmés pour un coût de 59 484€ HT.

- Dans les salles des associations et des loisirs, un sanitaire sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

Aménagement du cimetière : 2017 c'est « 0 » pesticide. L'implantation de nouvelles zones engazonnées est prévue en remplacement des cailloux où poussent les mauvaises herbes. Un columbarium sera installé et un jardin des souvenirs sera réalisé. La création de cet espace reviendra à 5 635,45€ HT.

Enfin je terminerai par les travaux les plus lourds :

La voirie :

La complexité de ces travaux, le choix des priorités imposé par le niveau de dégradation des voies, de la densité de circulation, nous a conduits à solliciter la compétence d'un bureau d'étude.

Cette année, nous envisageons la réfection du bas de la rue du Commandant Chesnot avec bien évidemment les accotements à stabiliser et la pose de coussins berlinois. Le coût est de 100 496€ HT.

Aujourd'hui, je me contenterai de vous dire combien, chaque jour, nous sommes tous heureux et fiers d'être à vos côtés pour vous apporter un cadre de vie toujours plus agréable.

Comme nous nous y sommes engagés : rassembler, informer, expliquer, écouter, reste notre volonté dans tous les projets proposés. C'est dans cet esprit que nous continuerons tout au long de l'année.

Cette année, sera aussi le cadre de nombreux débats et de forts enjeux pour l'avenir de notre pays. 2017 étant l'année des élections présidentielles et législatives. Le nombre de Fontenaillais qui se sont inscrits sur les listes électorales, 94, montre la volonté d'implication de nos administrés dans le devenir de notre société. Nous ne pouvons que les en féliciter et nous en réjouir à partir du moment où, dans tous débats, on garde tous à l'esprit, les valeurs de la République, qui sont celles de la démocratie française. Elles nous font prendre le chemin de l'avenir, de la projection dans le futur. Nous devons être fiers de nos valeurs.

Ghislaine HARSCOËT



Réunion publique

Les habitants du hameau de Glatigny sont invités à une réunion d'échange avec les élus le vendredi 10 mars à 19h à la salle des loisirs.

Le calendrier du RAM

Les vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 mars

Les vendredis 21 et 28 avril

Le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017

Nous vous proposons un résumé de ce conseil. Le compte rendu est affiché en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

1—DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AVANT PROJET SOMMAIRE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA D 408 : Le projet d'installation de 17 points lumineux entre la sortie d'agglomération et la rue de l'Orme sur la RD408 a été réexaminé par le SDESM. Pour des raisons de sécurité, l'Agence Routière Territoriale souhaite que les points lumineux soient uniformes sur la RD408 en direction de Nangis.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le programme de travaux et les modalités financières et délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public : rue de Glatigny et la RD408.

2 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA RÉSILIATION DU BAIL AVEC M. DAoust POUR LES PARCELLES ZC 32 ET ZH19 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de la résiliation du bail concernant les parcelles ZC n°32 d'une superficie de 1 ha 86 a 40 ca et ZH n°19 de 3 ha 25 a 10 ca.

3 - DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ÉLABORATION ET LA SIGNATURE D'UN BAIL AVEC M. PAMART, AGRICULTEUR : M. PAMART souhaitant reprendre la location de ces parcelles. Il sera établi un bail à long terme de 18 ans. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de louer à M. PAMART les parcelles.

4—DÉLIBÉRATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE A DEMANDER UNE RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC de la D 408 : Monsieur le Sénateur Maire de Nangis propose de participer à ce projet. Madame le Maire demande donc l'autorisation au Conseil de faire une demande de Subvention au titre de la réserve parlementaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide financière au titre de réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur-Maire de Nangis.

5—DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'APPLICATION DE L'ARTICLE L115-3 DU CODE DE L'URBANISME : Les divisions de terrains faites dans un autre but que l'implantation de bâtiments n'entrent pas dans le champ de définition du lotissement et échappent à ce titre, à toute formalité au niveau urbanisme.

L'article L 115-3 du code de l'urbanisme prévoit que « dans les parties de la commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages », la commune pourra s'opposer aux divisions mentionnées ci-dessus si, par leur importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elles impliquent, elles sont de nature à compromettre le caractère et la qualité des zones.

Il sera nécessaire, **de soumettre à déclaration préalable de travaux toute division de terrain** dans ce secteur ainsi que le permet l'article L 115-3 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide d'instaurer l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux au titre de l'article L 115-3 du code de l'urbanisme pour les divisions des terrains constructifs.

6 – Délibération autorisant Madame Le Maire à demander une réserve parlementaire pour les travaux concernant l'éclairage public de la D 408.

Monsieur le Sénateur Maire de Nangis propose de participer à ce projet. Madame le Maire demande donc l'autorisation au Conseil de faire une demande de Subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité, sollicite** une aide financière au titre de réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur-Maire de Nangis.

7 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE MEMBRE TITULAIRE SIÉGEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCBN ET LE MEMBRE SUPPLÉANT :

Suite à l'agrandissement de la Communauté de commune, le nombre de conseillers communautaires a changé. A Fontenailles, il n'en reste plus qu'un, il convient donc de délibérer sur sa composition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité, désigne** Mme HARSCOËT comme membre titulaire et M. NICOLAÏ comme membre suppléant.

8 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PASSAGE DE LA COMMUNE EN PLUI : Les communes doivent délibérer avant le 26 mars 2017 pour le passage en PLUI. Le PLU de Fontenailles est actuellement en cours. Il est étudié afin de préserver la commune et que celle-ci reste indépendante. Le PLUI concerne le développement durable avec la création de logements sociaux, la création de grandes surfaces, ou l'implantation de collèges...Le coût serait de 25 000 € environ par commune. 25% des communes doivent donc délibérer avant le 26 mars, sinon le PLUI sera validé obligatoirement.

Le Conseil municipal vote à **l'unanimité contre** le transfert de la compétence PLU à la CCBN donc contre le PLUI.

INFORMATIONS DIVERSES :

1 - Poteaux d'incendie : Les Sapeurs-Pompiers ne vont plus être en charge de la vérification des poteaux d'incendie à compter de 2018. Les communes seront chargées de le faire par leur propre moyen.

2 - Vente de tabac au restaurant La Forge : Les propriétaires de la Forge ont obtenu l'accord pour la vente de tabac, avec l'appui du Sénateur de Nangis. Ils sont en attente de l'arrêté officiel.

3—Arrêts de cars : Mise en accessibilité des points d'arrêts de cars. Le montant s'élève à 49 570 € HT, une subvention du STIF pour 35 000€ a été accordée.

ETAT CIVIL

Naissances

Maxime, Florent, Xavier CARTERON est né le 16 janvier

Naëlys, Rosen Emma ANTUNES est née le 14 février

Décès

Claude, Max BLUMBERG dit FLEURMONT est décédé le 9 janvier

Raymond, Roger ROMANET-PERROUX est décédé le 16 février

Mariage

Véronique BOSCHAT et Francesco GENOVESE se sont unis le 11 février

Carte Nationale d'Identité



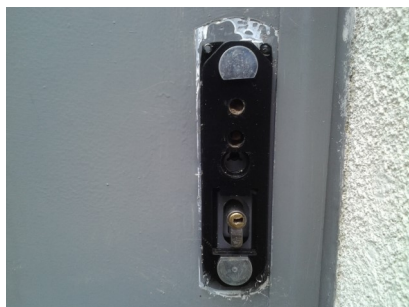
Comme annoncé, de nouvelles modalités de délivrance de la CNI sont mises en œuvre.

A compter du 28 février, vous devez vous présenter dans l'une des communes de votre choix, équipée du dispositif de recueil des empreintes digitales :

Les communes sont : Avon, Bray sur Seine, **Brie Comte Robert**, Bussy Saint Georges, Chelles, Claye Souilly, Combs la Ville, Coulommiers, Crécy la Chapelle, **Dammartie Les Lys**, Dammartin en Goele, **Fontainebleau**, La Ferté Gaucher, La Ferté sous Jouarre, Lagny sur Marne, Lizy sur Ourcq, Meaux, **Melun, Montereau Fault Yonne, Nangis**, Nanteuil les Meaux, Nemours, Noisiel, Pontault Combault, **Provins, Rozay en Brie**, Savigny le Temple, Serris et Torcy.

LES NOUVELLES DE LA COMMUNE

De nouvelles dégradations au stade



La serrure du vestiaire a été arrachée.
Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Mormant.

L'entretien du village

A l'approche du printemps, avant que les tontes débutent, nos agents techniques ont commencé le nettoyage des caniveaux. Dans un premier, ils décollent la terre et les déchets végétaux à l'aide d'une binette qui sont ensuite avalés par un aspirateur tracté. Ce matériel se trouvait au service technique depuis quelques années. Régis ayant des compétences en mécanique, l'a remis en état.



La barrière posée à deux reprises par la commune chemin du Haut Chaillot, avait été arrachée. Des membres de l'association des habitants de l'Orme en ont scellé une nouvelle en fer.

La municipalité les en remercie.

L'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'enquête publique pour le plan local d'urbanisme est programmée pour la période de fin avril à fin mai. Il sera consultable. Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.

Mr Nicolai Charles
Adjoint délégué à l'urbanisme

LES ÉLECTIONS EN 2017

PRÉSIDENTIELLES	LÉGISLATIVES	SÉNATORIALES*
1er Tour : Dimanche 23 avril	1er Tour : Dimanche 11 juin	Dimanche 24 septembre
2ème Tour : Dimanche 7 mai	2ème Tour : Dimanche 18 juin	* suffrage indirect



Le bureau de vote est situé
dans la salle des associations,
rue Maurice Wanlin.

De 8h00 à 19h00

POUR VOTER, IL FAUT :

Etre âgé(e) d'au moins 18 ans, être inscrit sur les listes électorales, être de nationalité française et jouir de ses droits-civiques-et-politiques.

Le jour du vote vous devrez obligatoirement présenter **une pièce d'identité**.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez toujours **voter par procuration**.

Les formalités sont à accomplir à la gendarmerie ou au tribunal d'instance jusqu'à la veille du scrutin.

La cérémonie des Vœux du Maire, vendredi 13 janvier

C'est devant un public venu nombreux que, Ghislaine Harscoët a présenté ses vœux à la population. Entourée de l'équipe municipale, des membres du CCAS et des élus de communes environnantes, Madame le Maire est revenue sur les réalisations de l'année et les projets pour l'année 2017.

Après le discours, un verre de l'amitié était offert autour d'un buffet préparé par des membres du conseil municipal.



CMJ

13 jeunes ont participé à la sortie Koesio, le 28 janvier

Cette sortie a été organisée par le CMJ en collaboration avec Nangilude et financée par la commune.

« Le koesio nous a permis de vaincre nos peurs, dépasser nos limites et améliorer la cohésion de groupe. Nous avons ensuite goûté et eu un repos bien mérité » ! »



Nous organisons actuellement une soirée projection le vendredi 31 mars, qui nous aidera à financer une sortie Astérix en juin.

Les jeunes du CMJ

LA FORGE

Depuis le 24 novembre, **M. et Mme Martin** sont heureux de vous accueillir en famille, entre amis ou en groupe.

Ils vous proposent une cuisine traditionnelle française, généreuse et de qualité (produits frais) ; accompagnée d'une belle carte de vins.

Vous pouvez vous détendre autour d'un cocktail dans le coin Lounge.

BAR—RESTAURANT—LOUNGE

Du lundi au jeudi de 7h00 à 20h00.

Le vendredi de 7h00 à 23h00.

59 route de Melun 77370 Fontenailles

01 60 58 28 73

Grand parking extérieur



20ÈME ÉDITION DU 4 L TROPHY

L'équipage 146 est parti le mardi 14 février pour le Raid du 4L Trophy

Engagés dans ce rallye automobile humanitaire, **Robin Guyomard** et **Maxime Thévenon** sont partis pour un périple de 6 000 km dont 700 de piste.

Les deux étudiants en DUT génie-mécanique se sont préparés pour vivre une formidable aventure sportive mais également humaine : fournitures scolaires, matériel sportif et dons seront distribués au Maroc, en partenariat avec l'association « Enfants du désert ».

Vous pouvez suivre leur aventure sur leur page internet : www.facebook.com/la4ldelucie

Le CCAS vous informe ...

PRÉVENTION DES ADDICTIONS—Face à vos problèmes, vous n'êtes pas seul

Drogues Info Service : 0 800 23 13 13 - www.drogues-info-service.fr

Alcool Info Service : 0 980 980 930 - www.alcool-info-service.fr

Ecoute Cannabis : 0 980 980 940 - www.drogues-info-service.fr

Joueurs Info Service : 09 74 75 13 13 - www.joueurs-info-service.fr

CSAPA APS CONTACT—Provins/ Montereau/Nangis/Nemours : 01 64 08 99 47—www.aps-contact.fr

7 jours sur 7, de 8 à 2 heures
Appel anonyme et non surtaxé

Beau succès pour le repas des Aînés offert par le CCAS



Comme chaque année le CCAS a organisé son traditionnelle « repas des Aînés ».

48 personnes se sont retrouvées à La Forge pour partager ce repas dans une ambiance cordiale et festive, où le maître mot était la bonne humeur.

Un service pour tous LE TRANSPORT SOLIDAIRE

Nangis Lude a mis en place ce service pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se véhiculer seules. Si vous avez plus de 18 ans, vous pouvez faire appel à eux en réservant au 09 54 05 49 88.

Attention cependant à être adhérent à ce centre social. Vous trouverez ce bulletin d'adhésion sur leur site ou au 95, rue Maurice Wanlin (ancienne école élémentaire). Les tarifs sont de 5€ pour une personne et de 10€ pour une famille.

Dans quelle circonstance faire appel à leur service :

Votre enfant est majeur et a besoin de se rendre à l'autoécole.

Vous avez été victime d'un accident, bras dans le plâtre ou jambe

Vous ne conduisez plus et devez vous rendre chez le médecin ou à l'hôpital. Le bénévole ira vous chercher à votre domicile, vous accompagnera dans le service médical, vous aidera à faire les démarches, vous attendra.

Le bénévolat : Nangis Lude a encore besoin de bénévoles pour rendre ce service. Vous pouvez obtenir des renseignements au 09 54 05 49 88.



TRANSPORT SOLIDAIRE

Un réseau d'entraide pour vos déplacements dans la Brie Nangissienne et vers les villes phares du territoire.

Pour qui ?

Pour tout habitant de la Brie Nangissienne adhérent à Nangis Lude

Où ?

Sur la communauté de communes de la Brie Nangissienne et certaines villes phares (Provins, Melun, Montereau...)

Comment ?

Réservation au 09.54.05.49.88 :

- Le mardi de 10h30 à 12h et de 14h à 21h
- Le mercredi et le vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
- Les 1er et 3ème samedis du mois de 14h à 18h



Réserver au minimum 2 jours à l'avance

Pourquoi ?

Pour les déplacements occasionnels.

Le temps d'attente et/ou d'accompagnement est limité à 2 heures hors déplacements



Quand ?

Déplacements du lundi au vendredi de 9h à 19h

Coût ?

0,31 cts par kilomètre effectué au départ du domicile du bénévole
Adhésion au centre social.



NANGIS LUDE – 18, promenade Ernest Chauvet – 77370 NANGIS – 09 54 05 49 88 – nangislude@free.fr

Le Coin des associations



Le samedi 21 janvier, le **Lien de Fontenailles** était réuni pour son Assemblée Générale. Le bilan des activités 2016 a été présenté. (1^{er} salon de peintures et de sculptures, St Patrick, Rando pédestre, dictée solidaire, rallye patrimoine en collaboration avec la mairie et Familles Rurales et le Téléthon).

L'assemblée a élu les membres renouvelables du Conseil d'administration, 2 entrées Christophe Plait et Fabien Le Pape.

Suivi de l'élection du bureau par le conseil d'administration qui se compose :

Président : Philippe Lanoë

Vice-présidents : Isabelle Lefebvre et Nicolas Testelin

Secrétaire : Jacqueline Acker-Muller

Secrétaire adjoint : Fabien Le Pape

Trésorière : Hélène Cuff

Trésorière adjointe : Marlène Lanoë

Membre : Maxime Pereira



Les manifestations 2017 : 11 et 12 février salon de peintures et de sculptures ;

11 mars Fête de la St Patrick, samedi 29 avril dictée solidaire, samedi 2 septembre Festival Solidaire, 1^{er} et 2 décembre Téléthon.

Le 2^{ème} Salon de peintures et de sculptures s'est déroulé les samedi 11 et dimanche 12 février à la salle des fêtes de Fontenailles.

20 artistes présents et plus de 80 œuvres présentées. Plusieurs prix ont été distribués (Prix de la Brie Nangissienne, Prix du député Yves Jégo, Prix de la commune de la Chapelle Gauthier et celui de Fontenailles) dont le prix de l'association Le Lien de Fontenailles (chèque de 100€) à Monsieur Jean-Louis Aparicio qui nous fera le plaisir d'être l'invité d'honneur pour l'édition 2018.

Date à retenir : Samedi 29 avril : Dictée solidaire à la salle des associations.



Encore victorieuse, Kahina poursuit sur sa lancée...

Fin décembre, Kahina a remporté le Cross de Nemours et représentera le département lors de la finale au cross de Coulommiers.



Fontenailles

Salle des loisirs

Dimanche 26 mars 2017 à 14h30

Bal folk

avec

Trad et son, Virenote

Renseignements :

06 78 62 57 17

joelle.guieze@free.fr

<http://www.mustradlib.net>

Tarifs :

Individuel : 7 €

famille : 10 €

AGENDA

19 mars : Commémoration du 19 mars

26 mars : Bal Folk

31 mars : Projection d'un film par le CMJ

16 avril : Chasse aux œufs pour les enfants âgés de 1 à 10 ans
10h-12h . Parc de la Mairie

22 avril : Carnaval des écoles

22 avril : Concert à l'église « L'ensemble à Cordes » de Patricia Saquet »

29 avril : Dictée solidaire—salle des associations

01 mai : Brocante au stade